
Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et du conseil général de la commune de Gagny (Seine-et-Oise) relatant sa fête civique de déchristianisation, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la municipalité, du comité de surveillance et du conseil général de la commune de Gagny (Seine-et-Oise) relatant sa fête civique de déchristianisation, lors de la séance du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) pp. 664-665;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_38081_t1_0664_0000_3;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

la liberté est un besoin, et le gouvernement révolutionnaire le seul régime convenable, les citoyens composant la Société populaire de Rives, district de Saint-Marcellin, département de l'Isère, nous ont envoyés vers vous pour vous offrir le tribut de la plus juste reconnaissance. Nous sommes chargés, législateurs, de vous féliciter sur vos glorieux travaux et de vous inviter instamment à les continuer pour le bonheur du peuple. Faites agir le gouvernement révolutionnaire que vous avez institué pour réprimer les malveillants, donner cours à l'énergie des patriotes et vaincre nos ennemis extérieurs; que cette mesure ait promptement et activement son effet et ne quittez le poste où nous vous voyons avec tant de satisfaction que lorsque le peuple français aura terrassé tous ses ennemis. Entretenez cette salutaire terreur, l'effroi des mauvais citoyens et la sauvegarde des républicains.

« Pour nous, ardents à concourir de tout notre pouvoir à l'exécution de vos décrets, nous consacrons notre temps et nos travaux à la fabrication de l'acier, ce métal si nécessaire aux armes qui doivent porter la mort aux satellites des tyrans et nous vous présentons 20 ballons de cette matière propre à faire 1200 sabres de la meilleure qualité; ils sont à l'arsenal de la Commune affranchie. Nous y joignons quelques vases d'argent et bijoux d'or provenant des dépouilles des églises dans lesquelles la divinité pouvait recevoir des hommages sans tout cet appareil du luxe. Enfin nous déposons 1365 livres 2 sols, dont 917 livres 12 sols fournis par les citoyens de Rives et 447 livres 10 sols par ceux d'Yreux, commune voisine de la nôtre.

« Pères et représentants du peuple, acceptez ce don et comptez sur notre dévouement sans réserve à la cause de la liberté, de l'égalité, à la République, une et indivisible, sur notre union constante de cœur et d'esprit aux principes professés par les braves et intrépides Montagnards.

« TREILLARD, député; DEMAUX, député;
LOUIS SALOMON, député. »

Les citoyens de Gagny, réunis en assemblée primaire, informent la Convention des mesures prises pour la régénération de leur commune, travaillée par l'aristocratie; et adressent le procès-verbal de la fête célébrée en mémoire de Le Peletier et Marat.

Mention honorable, insertion au « Bulletin »(1).

Suit un extrait de la séance de l'assemblée générale de la commune de Gagny (2).

Municipalité de Gagny, département de Seine-et-Oise, district de Gonesse.

Séance de l'assemblée générale de la commune de Gagny, tenue dans le temple de la Raison ce octidi 28 frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

Le citoyen Sarrette, membre du comité de

surveillance de la section de Brutus, commune de Paris, chargé par le comité de sûreté générale de la Convention nationale de prendre les mesures nécessaires à la régénération de la commune de Gagny, travaillée par les aristocrates, s'est rendu dans cette commune où, après avoir soumis ses pouvoirs à la vérification des autorités constituées, il a convoqué la commune en assemblée générale à six heures du soir. Le maire a ouvert la séance par un discours patriotique adressé particulièrement aux mères de famille. Sarrette est monté à la tribune et a annoncé à l'assemblée qu'en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le comité de sûreté générale de la Convention, il était venu en la commune de Gagny avec les républicains de Paris, pour fraterniser, prêter secours aux patriotes opprimés, apporter la lumière de la vérité aux patriotes égarés et la terreur révolutionnaire aux malveillants et aux aristocrates. Cette ouverture fraternelle, à laquelle succéda un discours patriotique, releva le courage des patriotes et imprima dans l'assemblée du plus pur républicanisme; par un mouvement spontané, aux cris de *Vive la République*, l'assemblée renouvela l'arrêté qu'elle avait pris librement dans la cérémonie de la fête à la Raison célébrée le quatre frimaire, et que le fanatisme voulait anéantir. Les femmes furent consultées; leur réponse fut conforme aux vœux de leurs maris; elles s'écrièrent : *plus de curés de nos hommes, vive la République*. Des hymnes patriotiques furent chantés, et plusieurs membres, demandant la parole, un d'eux fit la motion que le procès-verbal de cette séance précieuse aux républicains de la commune de Gagny fût envoyé à la Convention nationale en y joignant celui de la journée du 4 frimaire dans laquelle la raison triompha du fanatisme et de la superstition; un membre demanda que l'accolade fraternelle fût donnée par les républicains de Gagny à leurs frères de Paris, ce qui se fit aux cris redoublés de : *Vive à jamais l'unité et l'indivisibilité de la République!*

Ont signé : AUBRY, maire; ROCHAIS, LEROUX, officiers; DE ROI, président du comité; RENARD, PERRIER, LANGLOIS, ROCHAIS, tous membres du comité; NORTIER, LE ROUX, DAVENNE, RAOULT, H. CUIRY; VINCENT, DU BRAY, PERRIER; NOEL, greffier; et beaucoup d'autres qui ont déclaré ne savoir signer.

Aujourd'hui quartidi de la 1^{re} décade de frimaire de l'an II de la République française, une et indivisible, la municipalité, le comité de surveillance, ainsi que le conseil général de la commune, à l'effet de faire une fête à l'honneur de Le Peletier et de Marat, martyrs de la liberté, après avoir renouvelé l'arbre de la liberté et exposé les bustes de Le Peletier et de Marat, au son des instruments et chanté des hymnes à la gloire de la liberté, par un mouvement spontané, tous les républicains se sont portés à la ci-devant église qui, ayant été abandonnée par son ci-devant curé, et ont retiré tous les hochets de la superstition, et les livres dans lesquels ils ne connaissaient rien; les ont portés à l'arbre de la liberté et les ont brûlés. L'argenterie a été portée au district de Gonesse; et, après la cérémonie, on a transporté les bustes au temple consacré à la raison.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 296.

(2) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 885, pièce 11.

le tout en présence du citoyen Sarrette, commissaire nommé par la section de Brutus.

Fait en la chambre commune les jour et an que dessus.

Et ont signé : AUBRY, maire; ROCHAIS, LE ROUX, ALEXANDRE, officiers; DE ROY, président du comité; LANGLOIS, du comité; RENARD, du comité; HAREL, secrétaire du comité; PERRIER, du comité; ROCHAIS, du comité; LÉPROU, MARTEL; SARRETTE, commissaire de la section de Brutus; NOEL, secrétaire greffier de la municipalité; et beaucoup d'autres qui ont déclaré ne savoir signer.

Pour extrait conforme au registre du greffe de la municipalité de Gagny.

De par le citoyen maire :

AUBRY, maire; NOEL, secrétaire greffier.

La Société populaire de Montbrison transmet en termes énergiques, les sentiments qui l'animent et qui annoncent le plus ardent patriotisme elle fait plusieurs offrandes à la patrie tant en numéraire, assignats, qu'en argenterie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Montbrison (2).

« Citoyens représentants,

« Nous ne sommes plus dans ces temps où de vils esclaves de la liberté (*sic*) venaient prodiguer un encens superflu au pied de leurs idoles couronnées et aux satellites qui pouvaient seuls les approcher. Des républicains aujourd'hui avec leurs frères dans le sanctuaire de la vérité sont faits pour la dire avec cette loyauté et cette candeur qui en font tout l'ornement.

« La Société populaire de la commune de Montbrison, département de la Loire, une des premières affiliée à celle des Jacobins, nous a chargés de venir déposer dans votre sein les dons qu'elle a reçus sur son bureau pour la patrie. Ces dons n'approchent, il est vrai, le tribu qu'elle lui doit, mais ils ne sont pas moins une offrande généreusement faite pour sa prospérité. Sans doute que les sans-culottes de cette commune ne pouvaient rester seuls sans rendre le témoignage le plus pur de leur amour et de leur reconnaissance de cette portion de l'humanité outragée depuis tant de siècles par les horreurs de la tyrannie.

« Oui, dignes représentants de ce peuple outragé, vous êtes les libérateurs de toute la sans-culotterie française si chère à vos cœurs; c'est par votre énergie que le trône qui la tenait enchaînée a été renversé, et la tête du despote abattue; ce sont vos pénibles et infatigables travaux qui ont élevé une république indivisible qui rétablit l'homme qu'elle doit gouverner à la hauteur de ses premières dignités; la liberté, l'égalité, ces droits sacrés de la nature qu'une force audacieuse avait osé lui enlever, le courage et la fermeté que vous avez apportés pour

les maintenir, les dangers qui vous ont environnés de toutes parts, que vous n'avez pas craint de braver pour affermir son indépendance, les lois que vous avez méditées pour son bonheur, ouvrage sublime d'une sagesse profonde et éclairée, tout enfin lui présente un avenir heureux acheté jusqu'au prix du sang de ces généreux martyrs de la liberté immolés par la fureur et la rage des ennemis de la République. Mais ils ne sont déjà plus ces scélérats conspirateurs qui cherchaient, par de lâches intrigues, à répandre dans le sein de leur mère les affreux désastres de la guerre civile, qui ont osé s'armer contre elle et dont le poignard est encore tout fumant du sang de leurs frères; ils ne sont plus dis-je, l'union patriotique s'est levée tout entière pour les exterminer; les uns ont porté leurs têtes criminelles sur l'échafaud qui leur était préparé pour punir leurs forfaits, d'autres sont prêts à subir le même sort, d'autres ont mordu la poussière, et s'il en reste encore de fugitifs, l'œil surveillant les poursuit, ils ne peuvent échapper à la vigilance des sans-culottes et ils seront bientôt également frappés du glaive de la loi.

Nos contrées, citoyens représentants, si j'ose le dire, ont été désolées par ces brigands; leur poison aristocratique s'était malheureusement introduit jusque dans les veines de quelques sans-culottes de notre commune, et leur parti, devenu par là dominant, trouva le secret de se choisir des magistrats qui puissent seconder leur infâme projet. Une précédente municipalité et son conseil fut presque toute composée de ci-devants, d'hommes de loi ou gens d'affaires qui semblaient être entièrement dévoués à la Révolution, il n'y eut pas même jusqu'au procureur de la commune, quoique ci-devant petit noblet (*sic*), qui ne parût zélé pour le bien de la chose publique; les autres, ignares et sans expérience, étaient entraînés par le torrent, c'est dans ce déplorable état que la commune entière fut sacrifiée par de secrètes intrigues au fédéralisme lyonnais, une force armée muscadine sortie de cette ville rebelle vint, de concert avec les membres de cette odieuse municipalité voués à leur criminelle entreprise, dominer les autorités constituées et les citoyens patriotes qui refusaient de s'associer à leur infernal complot; les rues de Montbrison, hérissées de bayonnettes muscadines, les bouches à feu par eux amenées et dispersées en différents endroits de la commune, tout présentait un spectacle effrayant pour les amis de la liberté; tantôt ils étaient vexés, outragés par des injures, tantôt on les forçait à s'armer contre leur patrie, tantôt on les incarcérait dans de noirs cachots où, le plus souvent, ils manquaient des besoins (*sic*) de première nécessité; des familles entières éploées, et dont les jours étaient menacés à chaque instant, furent forcées d'abandonner leurs foyers, de se disperser et de chercher un asile de sûreté; les séances de la Société populaire furent souillées par les imprécations que vomissaient ces scélérats contre tout ce qui était clubiste; le drapeau tricolore, placé dans la salle pour donner le signal de ralliement à tous les frères, fut abattu, déchiré, la chaire des vérités brisée, emportée sur la place publique avec le tableau d'inscription de la Société, où étaient les noms de trois des premiers coopérateurs à son établissement, les citoyens Dubouchet, Dupuy et Javogues, vos collègues de la Montagne; c'est sur cette place publique que les

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 28, p. 297.

(2) Archives nationales, carton C 289, dossier 890, pièce 22.